



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Hydroaid, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Aujourd'hui, les administrations sont plus que jamais appelées à porter une attention particulière aux problèmes d'environnement et de développement malgré une situation budgétaire et politique difficile. Toutefois, souvent il n'est pas réellement possible d'adopter des politiques pouvant dans la pratique apporter des solutions à la crise écologique, lutter contre les changements climatiques ou être à la hauteur des besoins de développement. Les institutions locales, en particulier, sont motivées seulement lorsqu'elles subissent des pressions considérables. Le plus souvent, la lutte contre les grands problèmes environnementaux exige de gros investissements en temps et en fonds alors même que les avantages qu'elle procure profiteront aux générations futures.

Hydroaid a pour mission de contribuer à une gestion efficace, intégrée et durable des ressources en eau grâce à la formation et au renforcement des capacités dans des régions très exposées aux risques environnementaux et climatiques. Son expérience comme association, réunissant des membres aussi bien du secteur privé que public, l'aide à mieux saisir les mécanismes liant les engagements de coopération dans le domaine de l'eau aux actions correspondantes, et les actions aux résultats, au sein de différentes institutions. Cette approche l'a conduite à formuler quatre axes autour desquels peuvent s'articuler des mesures visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable, une attention particulière étant accordée à l'objectif 6 :

1. Offrir aux groupes locaux les moyens de participer à la formulation des politiques de développement. Le sentiment d'appartenance à un cadre plus large incite les entités compétentes et les administrations chargées de les coordonner à améliorer leur participation et à faire preuve de responsabilité, favorisant ainsi le relèvement des niveaux de vie via la protection et la gestion efficace des ressources naturelles menacées.

2. Bien cibler les bénéficiaires pour prendre en compte tous les intérêts et besoins, et stimuler la participation des populations et l'appropriation des projets qui favorise les efforts de coopération. Les groupes bien ciblés prennent une part active à la prise de décisions et aux processus de développement de leur environnement local. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles commence par une meilleure gestion des ressources humaines ainsi que par la capacité de celles-ci de diffuser leurs savoir-faire. Le suivi et les études d'impact permettent de mieux cibler les bénéficiaires, en particulier grâce à la mise en œuvre de systèmes circulaires de retour d'informations recueillies et mises à profit pour renforcer l'efficacité et l'adhésion futures.

3. Améliorer la communication entre experts à l'appui du renforcement des capacités où les compétences interdisciplinaires et les approches intégrées permettent le partage du savoir, transformé en compétences, elles-mêmes traduites par des actions.

4. Promouvoir le travail à l'appui de la durabilité en vue de soutenir l'emploi ainsi que la gouvernance des ressources naturelles, deux secteurs aux prises avec des problèmes de durabilité auxquels la mise en place de ce système en boucle pourrait apporter une solution, au moins partielle. Les investissements pourraient être sensiblement accrus dans les domaines des ressources en eau et de l'assainissement et procurer des avantages encore plus grands, en transformant ainsi

une faiblesse en atout. La formation professionnelle, en particulier, ouvre la voie à la création de nouveaux emplois où les compétences acquises trouvent une application concrète, bouclant ainsi le cercle.

Les politiques de durabilité peuvent inciter les institutions à mieux gérer les ressources et les populations. De même, les individus orientent leurs comportements selon la vision commune qu'ils peuvent inspirer. Les administrations solides, qui bénéficient de l'appui et de la participation des populations locales, de partenariats public-privé et d'autres acteurs, sont plus à même de résister aux chocs et pressions causés par des facteurs humains ou environnementaux tout en contribuant aux objectifs de développement durable.
